

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE CHOMERAC



Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil municipal du 22 septembre 2022

Nombre de conseillers élus : 23

Membres en fonction : 23

Membres présents : 18

Membres absents excusés avec procuration : 4

Membres absents excusés sans procuration : 1

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, à la salle du Triolet de Chomérac, conformément à l'arrêté n°127-2022 relatif au changement de lieu de la séance. La réunion s'est déroulée à dix-huit heures trente, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-deux, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : François ARSAC.

Les adjoints : Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS.

Les conseillers municipaux : François GIRAUD ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Dominique MONTEIL ; Laurie VERNET ; David HENON ; Nicole CROS ; Bernadette DEVIDAL ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND.

Membres absents excusés ayant donné procuration : David SCARINGELLA (procuration à Laurent DESSAUD) ; Éric SALADINO (procuration à Joan THOMAS) ; Adeline SAVY (procuration à Cyril AMBLARD) ; Valentin GINEYS (procuration à Doriane LEXTRAIT).

Membres excusés sans procuration : Amandine LARRA.

Secrétaire de séance : Joan THOMAS

Délibération n°2022_09_22_05

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET LE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que la collectivité a pour projet la rénovation énergétique et le réaménagement de la Mairie de Chomérac. Il a pour objectif d'une part de procéder au changement du système de chauffage et d'isoler le bâtiment afin de diminuer la consommation énergétique, d'autre part de réaliser des travaux de conformité électrique. De plus, il a vocation à aménager les locaux afin d'accueillir le public dans de meilleures conditions et d'améliorer les conditions de travail des agents.

Monsieur le Maire explique que le Département de l'Ardèche subventionne les projets

d'investissement permettant la création et la réhabilitation d'équipement témoignant d'un intérêt pour les habitants. Il propose que la commune soumette ce projet au Département, et sollicite une subvention à hauteur de 8 % de la somme hors taxes soit une participation de 15 716,75 € pour un coût prévisionnel total s'élevant à 187 500 € HT.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide d'un montant de 15 716,75 € HT du Département de l'Ardèche en vue de l'obtention d'un financement pour ce projet.

CONSTATE que cette dépense est inscrite au budget primitif 2022 sur la section investissement - imputation 21311.

Adopté à l'unanimité (22 voix)

Pour : François ARSAC ; Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS ; François GIRAUD ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Dominique MONTEIL ; Laurie VERNET ; David HENON ; Nicole CROS ; Bernadette DEVIDAL ; David SCARINGELLA ; Éric SALADINO ; Adeline SAVY ; Valentin GINEYS ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND.

Le Maire

François ARSAC



La secrétaire de séance

Joan THOMAS